

CHARENTE-MARITIME

Finances locales - divers **DECISION DU MAIRE N°2024-128DEC** PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le maire de Saint-Augustin,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 délégant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 2 concernant la fixation des tarifs,

Vu le taux d'inflation de 4.9 % de l'année 2023 source de l'INSEE,

DECIDE de modifier et de fixer les tarifs des services périscolaires à compter du 1er septembre 2024 à savoir :

RESTAURATION SCOLAIRE

	Prix du repas :	TARIF en euros	
•	Tranche 1 : Quotient familial jusqu'à 700 €/mois	0,80	
•	Tranche 2 : Quotient familial de 701 à 1000€/mois	1,00	
•	Tranche 3 : Quotient familial à partir de 1001 €/mois et sans Quotient familial 2,76		
•	Adulte :	5.65	
•	Pause méridienne : tarif annuel	1,26	
•	Forfait entretien serviette : tarif mensuel	1,10	
	ACCUEIL PERISCOLAIRE		
	Prix de la garderie :		
•	Du matin :		
	Avant droit CAE/MSA Quotient Familial <760f/mois	0.62	

	Ayant droit CAF/MSA Quotient Familial ≤760€/mois Ayant droit CAF/MSA Quotient Familial >760€/mois	0,62 0,72
	Autres régimes	1,43
•	Du soir :	
	Ayant droit CAF/MSA Quotient Familial ≤760€/mois	1,27
	Ayant droit CAF/MSA Quotient Familial >760€/mois	1,43
	Autres régimes	2,14

CLAS: Gratuit

Si l'enfant reste en garderie après le CLAS ou en cas de retard, celle-ci vous sera facturée

SANCTIONS PECUNIAIRES:

Cantine et accueil périscolaire

Dans le cas de non communication du dossier d'inscription auxdits services et si l'enfant reste malgré tout au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire : seront appliqués les tarifs des non-inscrits: soit

- 4 € par repas
- 3 € par présence

Publication du 01/06/2024

Fait à ST AUGUSTIN, 31/07/2024 Le Maire,

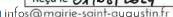
Gwennaëlle PROST

Le Maire, Gwennaëlle PROST

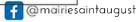
AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240731-2024_128DEC - 06

Reçu le 01/08/2024







1 rue de la Cure 17570 Saint-Augustin 05 46 23 23 37